



Prêt travaux amélioration

Pour vous aider à financer vos travaux de rénovation dans votre résidence principale, Action Logement propose le prêt travaux amélioration.

Propriétaire occupant

Fondations

Toiture

Menuiseries

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ACTION LOGEMENT

ADIL Martinique

CCAS

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Travaux de mise aux normes, d'amélioration de l'habitat et de la vie quotidienne.



Montant de l'aide

Bénéficiez d'un prêt allant jusqu' à 10 000 € avec un taux annuel de 1 % (hors assurance facultative).

Remboursable sur 10 ans maximum.



En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

Liens utiles

 Plafonds Action Logement